



ACADÉMIE DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION
JURIDIQUE**

Site Internet :
<http://www.ac-mayotte.fr>

Adresse :
BP 76
97 600 MAMOUDZOU

N° 140/RM/DJ/2025 du 06 juillet 2025

Portant délégation de signature de la
Rectrice de Mayotte aux SG/SGA et
chefs de division
Situation individuelle : Madame
MADJNDA-RAFION Zoulayat-Fatima
Cheffe de division au sein de la
DIVISION DES PERSONNELLS
ENSEIGNANTS 2ND DEGRÉ(DPE2)

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE MAYOTTE
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

- VU** le Code de l'Éducation ;
- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales aux agents non titulaire de l'Etat, pris pour application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2016-1413 du 20 octobre 2016 relatif aux emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'Éducation Nationale ;
- VU** le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés du ministère ;
- VU** le décret n° 2019-1553 du 30 décembre 2019 tirant les conséquences de la création de l'académie de Mayotte ;
- VU** l'arrêté du 28 août 1990 portant délégation permanente de pouvoirs aux directeurs académiques des services de l'Éducation Nationale agissant sur délégation du Recteur d'académie et Recteur de l'académie de Mayotte en matière de gestion des professeurs des écoles ;
- VU** Le décret du 4 juin 2025 portant nomination de Madame Valérie DEBUCHY en tant que Rectrice de la région académique de Mayotte ;
- VU** L'arrêté du ministre de l'Éducation Nationale du 14 juin 2024, nommant Monsieur Philippe MICHELI en tant que Secrétaire général de la région académique de Mayotte.
- VU** l'arrêté académique du 6 juillet 2025 portant changement d'affectation de Madame MADJINDA-RAFION Zoulayat-Fatima auprès de la Rectrice de l'académie de Mayotte à compter du 1 juillet 2025.

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la région académique de Mayotte,

ARRETE

Article 1 : L'article 3 de l'arrêté 119/RM/DJ/2025 du 12 juin 2025 portant délégation de signature du Recteur de Mayotte aux SG/SGA et chefs de division est modifié de la façon suivante :

Au sein du pôle des ressources humaines, il est donné délégation de signature aux chefs de service désignés ci-dessous, afin de signer tous les actes dont leur service assure la gestion :

(...)

« - Madame MADJINDA-RAFION Zoulayat-Fatima Cheffe de division au sein de la DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS 2ND DEGRÉ. »

Article 2 : le présent arrêté prend effet à compter du 1 juillet 2025, date d'affectation de l'agent.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire général de l'académie de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et sur le site académique.

La Rectrice de Mayotte
Valérie DEBUCHY
Par délégation
Le Secrétaire Général
Philippe MICHELI



Ampliations :

- SGA
- Divisions